

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2026-05-632

Objet : Désignation des représentant(e)s à l'Assemblée des territoires de la Région Occitanie

Séance du 20 mai 2026

Date de convocation : 12 mai 2026

Membres en exercice : 60 titulaires, 60 suppléants

Membres présents : 66 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 47 titulaires et 8 suppléants soit 55 votants présents

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 5 procurations (M. Crespe à M. Filhol, M. Porret à M. Daumas, Mme Pradeille à M. Chambelland, M. Borg à M. Agnel, M. Bénézet à M. Roussel)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 1 (M. Papy à M. Creiche, non nécessaire puisque M. Creiche est suppléant de M. Papy)

Nombre total de voix : 60 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 55/60 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative : Jean-Pierre FILHOL, Guylène BONFIGLIO, Cédric BONATO, André MORRA, Joachim RAMS, Florence COMBE, Thierry FELINE, Philippe BROUSSES, Jean-Paul FRANC, Martine ABELLO, Frédéric TULLO, André BRUNDU, Frédéric MESEGUER, Christophe TICHET, Mathieu ALLEGRE, Nelly RUIZ, Daniel SANTAMATILDE, Anne VIALLE, David SCHWARTZ, Angel POBO, Jean-Sébastien PEREZ, Adrien RUY, Jean-Louis BLANC, Michel CHAMBELLAND, Joffrey LEON, Brigitte MIRANDE, Nadia RAIS, Thierry AGNEL, Clément ROUSSEL, Nicolas DE CRAENE, Jean-Louis NICOLAS, Jean-Christophe MORANDINI, Céline FARRE, Robert DAUMAS, Véronique MARTIN, Michel DEBOUVERIE, Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Sonia MOKADDEM, Fabrice FENOY, Yves QUESADA, Jean-Antoine OTALORA, Christophe CALVET, Jérôme BOISSON.

Suppléants avec voix délibérative : Jean-Philippe CREICHE, Sandrine RIOS, Serge LLORCA, Jean-Pierre BONDOR, Madeleine BUCQUET, Julie CROIN, Gérard ESPINOSA, Xavier THOMAS.

Suppléants sans voix délibérative : Nicolas VIDAL, Fabienne GAUDIN, Laëtitia CNUDDE, Sabrina CROZAT, Johanna PRIoux, Jean-Michel ANDRIUZZI, Cécile MARQUIER, Sandrine SERRET, Anne BAYLE, Alain THEROND, Michel LARROUY-CASTERA.

Absents excusés : Charly CRESPE, David PAPY, Nicolas MEIZONNET, Magali PRADEILLE, Christian BORG, Daniel FICHOT, Alexandra BRUGUIER, Sylvie ALBAN, Sabrina CROZAT, Stéphane PORRET, Grégory BENEZET, Benjamin BRUNEL, Bernard CHLUDA, Patrice SPEZIALE, Isabelle DE MONTGOLFIER, David JEANJEAN, Marie PELLET LAPORTE.

Rapporteur : M. Thierry AGNEL

Exposé :

Installée en novembre 2016, l'Assemblée des Territoires a permis de construire un lien entre tous les territoires et la Région qui rassemblait jusqu'à maintenant 158 membres titulaires et 158 membres suppléants, selon un principe de parité, tous élus locaux n'ayant pas de mandat régional, désignés par chacun des 73 bassins de vie vécus.

A partir de 2017, l'Assemblée des Territoires, à l'occasion de ses 2 séances plénières annuelles et de groupes de travail se réunissant en intersession, s'est affirmée comme une force de proposition apportant une tonalité nouvelle au débat régional, l'enrichissant de nombreuses propositions et recommandations de terrain. Au travers des saisines de la Région et d'autosaisines, elle a ainsi contribué à enrichir ou réorienter les politiques régionales.

En particulier, l'Assemblée des Territoires a contribué au succès de la politique des Bourgs-Centres Occitanie, en invitant la Région à renforcer la prise en compte des besoins des Territoires hyper-ruraux, apportant ainsi une réponse forte à l'enjeu d'accompagner la structuration de centralités dans les bassins de vie les plus diffus pour contribuer au rééquilibrage territorial. Le dispositif Bourg-Centre initialement adopté en mai 2017 rappelle explicitement cette contribution décisive de l'Assemblée des Territoires.

À la suite de l'assemblée plénière régionale du 15 décembre 2022, il a été proposé d'adapter la représentativité de l'Assemblée des Territoires :

- Pour l'adosser aux 59 Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028, être en prise directe avec la réalité de l'organisation territoriale régionale, la mise en œuvre de ses politiques publiques et les enjeux prioritaires de transformation résultant du changement modèle,
- Pour intégrer une nouvelle dimension citoyenne.

Ainsi, afin que tous les territoires parlent d'une même voix, il est proposé pour chaque contrat que soient désignés 2 représentant(e)s élu(e)s locaux/locales. Cela représente un total de 118 délégué(e)s, désigné(e)s directement par les territoires de projet.

De plus, afin de renforcer la prise en compte de la démocratie participative, il est proposé, pour chaque contrat, de désigner 2 représentant(e)s du Conseil de Développement ou Comité Participatif Citoyen Local.

Le territoire Vidourle Camargue sera donc représenté au sein de l'Assemblée en respectant la parité par :

- Une déléguée élue locale,
- Un délégué élu local,

Et

- Une déléguée citoyenne issue du conseil de développement,
- Un délégué citoyen issu du conseil de développement.

La présente délibération porte donc sur la désignation des représentant(e)s élus du territoire Vidourle Camargue.

Il est fait appel à candidatures.

Madame Marie PELLET LAPORTE et Monsieur Joachim RAMS sont candidats.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'acter la candidature de Mme Marie PELLET LAPORTE et M. Joachim RAMS,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 60

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Thierry AGNEL

Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue



Pour extrait conforme
Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
 - En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 26.05.2026
- Le directeur général des services, Maxime Charlier

Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue

